

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahors et dépt. — 3 mois, 8 fr.; 6 mois, 14 fr.; Un an, 26 fr.  
Hors du dépt. — 6 mois, 14 fr.; Un an, 26 fr.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.

PARIS : HAVAS, et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	4 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 h. 10 <sup>m</sup> soir.	1 h. 10 <sup>m</sup> soir.	2 h. 51 <sup>m</sup> soir.	3 h. 56 <sup>m</sup> soir.	4 h. 22 <sup>m</sup> soir.	5 h. 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> »
10 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 40 <sup>m</sup> soir.	7 h. 34 <sup>m</sup> »	8 h. 46 <sup>m</sup> »	9 h. 28 <sup>m</sup> »	10 h. 55 <sup>m</sup> »		2 h. 48 <sup>m</sup> soir.

**Train de marchandises régulier :** (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

**Train de foire :** Arrivée à Cahors, — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

**AVIS**  
L'Imprimerie A. LAYTOU, et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 26 Octobre.

Au lendemain du 16 mai, et dans les mois qui suivirent ce malheureux événement, nous fûmes du petit nombre de ceux qui, désapprouvant et combattant la politique ministérielle, continuèrent à défendre M. le maréchal de Mac-Mahon, et à l'entourer de leur respect et de leur estime. Nous disions et nous répétions à la veille des élections du 14 octobre : « Un soupçon injuste n'atteindra jamais de notre part la droiture de ses intentions et de son patriotisme. »

Nos amis furent attaqués et calomniés en son nom, par une bande d'énergumènes; mais nous savions que des conspirateurs bonapartistes avaient trompé le Maréchal, et les injustices ne changèrent rien à la modération de notre langage. Aujourd'hui, la grande majorité de la France, après les violences d'une lutte décisive, exprime sur le compte de M. le maréchal de Mac-Mahon, les sentiments qui nous animèrent il y a un an. Que nos lecteurs nous permettent donc de constater devant eux, combien nous avons été dans le vrai. Nous avons voulu la pratique sincère de la Constitution, c'est-à-dire l'accord et le fonctionnement régulier du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Ce résultat est tellement atteint, qu'il n'y a qu'une immense acclamation en faveur du Maréchal depuis son discours de lundi dernier. Et non-seulement cette acclamation est presque universelle en France, où le bonapartisme ne compte plus que comme un mauvais souvenir, mais l'Europe entière applaudit à la parole du Maréchal annonçant le relèvement de la France par la paix, le travail, le progrès et la liberté!

Electeurs municipaux du Lot, c'est à vous de comprendre et de mettre à profit ce spectacle consolant !  
Quel est l'ennemi public dans le Lot ?  
L'Empire.  
Quel est le régime qui a moins fait pour le Lot que pour tous les autres départements ?  
L'Empire.  
Quel est le parti qui attire sur le Lot la suspicion de la majorité de la France ?  
L'Empire.

Pénétrez-vous de ces faits, en déposant votre suffrage demain, dimanche, Electeurs municipaux du Lot. Ayez surtout présent à l'esprit le discours de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il a tracé devant vous la ligne du patriotisme et du devoir; suivez-la.

Notre avis dit, il y a quelques jours, que plusieurs de nos lecteurs nous avaient demandé pourquoi nous attaquions l'ancien régime, et pourquoi nous blâmions son défenseur M. le comte de Mun.

Nos honorables correspondants mettent en suspicion les principes de 1789, du moins une partie de ces principes.

L'un d'eux pense qu'en dehors de l'abolition des droits féodaux, il y avait peu ou point de réformes à faire quand les Etats-Généraux se réunirent à Versailles. C'est déjà un point assez important que cette abolition des droits féodaux, et il suffirait seul à immortaliser l'Assemblée constituante.

Le correspondant dont nous parlons ajoute : « Il y avait dans l'ancien régime des choses qu'on a justement conservées » par exemple le droit de propriété. Non seulement, on a conservé le droit de propriété, répondrons nous; mais on l'a consolidé et réellement fondé. Dans la pure doctrine monarchique depuis Louis XIV, le roi était maître des corps et des âmes, et à ce titre il était le premier propriétaire. Celui qui possédait et cultivait la terre n'était propriétaire que par le bon plaisir de ce maître, qui pouvait à son gré confisquer les biens de ses sujets. Par suite du triomphe absolu des principes de 1789, obscurcis momentanément par la tempête de 1793, la confiscation n'existe plus, et par conséquent le monde nouveau sorti de la révolution est véritablement investi du droit total de propriété, au lieu du droit limité et subalterne qui lui était concédé.

Le titre impérisable de la Révolution c'est d'avoir constitué une société pleine de force sur les ruines d'une société au sommet de laquelle, d'après l'expression de M. Thiers, tout surabondance, puissance, honneur, fortune, tandis qu'au bas tout manque jusqu'au pain indispensable à la vie.

Peut-on nier ce qu'il y a de grand et de réparateur, dans les passages suivants de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

- « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux.
- « Les droits de l'homme sont la liberté, la propriété, la sûreté individuelle, la résistance à l'oppression.
- « La souveraineté appartient à la nation qui en délègue l'exercice à ses représentants.
- « La loi est l'expression de la volonté générale; elle doit être la même pour tous.
- « L'impôt doit être réparti également entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Toutes ces vérités générales, inconnues des temps anciens, et qui sont tellement admirables qu'elles font le tour du monde, et qu'elles sont presque passées au rang de lieux communs, à qui les devons-nous sinon à la révolution ?

A côté de ces principes, nous trouvons :  
La suppression du droit d'aînesse;  
L'affranchissement des noirs dans les

colonies;  
La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, réforme capitale dont l'immense majorité de l'opinion publique, habituée à cette séparation, oublie les avantages et les difficultés;

- La création des justices de paix;
- L'établissement du jury;
- La division des tribunaux en tribunal civil, cour d'appel et cour de cassation;
- La suppression de ces douanes provinciales qui imposaient un droit aux produits pour passer par exemple du Languedoc dans le Limousin, et puis un nouveau droit pour passer du Limousin dans l'Orléanais, etc., etc.;
- La proclamation de la liberté du commerce et de l'industrie, par la destruction de l'ancienne réglementation des jurandes et des maîtrises à laquelle M. le comte de Mun voudrait nous ramener, etc., etc.

Au point de vue du culte catholique, il y a eu des erreurs et des exagérations, qui plus tard se sont dissipées. Mais comment ne pas se souvenir que les députés du clergé des campagnes se joignirent patriotiquement aux représentants du Tiers-Etat, contre une noblesse qui n'avait pas encore abdiqué ses privilèges, et qui les défendit même pied à pied pendant les trois premiers mois ?

Comment ne pas dire que les curés et les vicaires, d'un bout à l'autre de la France, étaient de véritables indigents, et que toutes les rentes et toutes les dîmes arrivaient directement ou indirectement aux évêques et aux abbés de cour munis de bénéfices ?

Et ces évêques, d'où venaient-ils ? Ils appartenaient exclusivement à la classe aristocratique. Nous avons sous les yeux, en écrivant ces lignes, l'Almanach royal de 1772. Sur un total de 132 archevêques ou évêques, deux prélats avaient été sacrés à l'âge de 26 ans, deux à l'âge de 27 ans, trois à l'âge de 28 ans, un à l'âge de 29 ans, trente-huit entre 30 et 35 ans. Cinq seulement avaient atteint 50 ans, le jour de leur sacre. Il semblait que l'anneau épiscopal fut devenu l'apanage de quelques grandes familles. Les Fleury occupaient deux sièges, les Choiseul deux, les Laroche-foucauld deux, les de Broglie deux, les Castellane deux, les Rohan trois. Quant aux vertus, à la science, au zèle apostolique du clergé roturier, il n'en était tenu à peu près aucun compte. Onze de ses membres faisaient seuls exception à l'ostracisme de leur origine, dans l'Almanach royal de 1772.

A quelque point de vue qu'on la considère, et sauf des fautes faciles à réparer, l'assemblée constituante a semé pour toujours dans le monde cette idée juste, civilisatrice et honnête, qui se traduit ainsi : *Gouvernement du pays par le pays*. Grâce à des efforts infatigables pour réprimer à la fois le despotisme et l'anarchie, la France est arrivée à ce gouvernement qu'aucune conspiration ne parviendra à détruire, qu'on l'appelle République, ou qu'on l'appelle Monarchie constitutionnelle. Après avoir combattu l'institution aristocratique et

l'institution monarchique absolue, les Français ont appris aux hommes de tous les hémisphères qu'ils avaient le droit de gouverner eux-mêmes, soit avec un roi constitutionnel, soit avec un président de République.

Ce n'est pas la monarchie que 1789 a voulu détruire, mais bien l'ancien régime, c'est-à-dire toutes les institutions surannées qui étaient un égal obstacle pour le fonctionnement utile de l'idée monarchique, et pour le développement progressif de la nation. Quand on confond la monarchie et l'ancien régime, on rapproche deux idées tout-à-fait indépendantes l'une de l'autre. Le malheur de la monarchie parmi nous, et la cause de sa perte, c'est que presque toujours elle a fait cause commune avec les partisans de l'ancien régime. Un seul Bourbon, dans ce siècle, Louis XVIII, a compris les conditions sans lesquelles la royauté ne peut vivre. Les partisans de l'ancien régime l'ont traité et le traitent encore de jacobin. C'est dans ce fait, c'est dans ce jugement inique et passionné que se trouve l'explication des avortements monarchiques en 1830 comme en 1830.

Assurément, nous aurions voulu dans le Journal du Lot, que la réconciliation de la France et de la monarchie pût s'opérer avec le drapeau tricolore et les principes de 1789. Est-ce notre faute, si ce résultat n'a pas été possible ? Est-ce notre faute si, après la fameuse lettre du 27 octobre, il ne s'est trouvé dans toute l'Assemblée nationale que cinq ou six députés pensant, dans leur désespoir, qu'il fallait encore espérer ? Est-ce notre faute, si la nation, livrée à elle-même, maîtresse de ses destinées, a franchi d'un bond le fossé qui sépare la monarchie constitutionnelle de la République, et si chaque élection apporte un témoignage nouveau de la volonté manifestée du pays pour la consolidation de la République ?

Après tant de luttes, la République étant votée et confirmée, nous nous refusons à remplir le rôle d'émigrés à l'intérieur. Quand cet événement nous apparut comme imposé par la force des choses, nous pensâmes que loin de récriminer, nous devions accepter le gouvernement que l'immense majorité du corps électoral entendait fonder. Nous n'avons rien à regretter de notre conduite, et nous continuerons à défendre les intérêts conservateurs, dont le respect de la Constitution est la plus sûre garantie.

Tandis qu'à droite les esprits timorés et immuables dans les souvenirs d'un passé disparu, nous trouvent trop audacieux et trop avancés, nous entendons à gauche les réclamations des impatients et des imprudents qui nous accusent de modération et peut être même de cléricalisme, malgré notre hostilité déclarée contre les doctrines des Veillot et compagnie. Nous répondons un autre jour à ces critiques du côté gauche, comme nous venons de répondre aux critiques du côté droit. Nous tenons, en effet, à rester ce que nous sommes, serviteurs fidèles de la loi, ne séparant jamais la liberté de l'ordre, et l'ordre du progrès.

REVUE DES JOURNAUX

Liberté

Le discours du maréchal-président est, de l'aveu même des plus sévères, un fort beau morceau oratoire, et il eût été difficile, dans les circonstances où le chef de l'Etat était placé, de parler mieux ou autrement. Ceux qui tiennent essentiellement à l'étiquette, sans se préoccuper autrement du flacon et de la liqueur, se tiennent heureux de ce que le maréchal a prononcé le mot de République. Pour eux, c'est beaucoup ; pour nous, ce n'est pas grand chose, tant que nous n'aurons pas vu le gouvernement engagé dans la voie des améliorations et des réformes qui doivent profiter à la grande masse, à la majorité de la nation. Là n'est pas la partie remarquable du discours du maréchal ; elle est dans l'expression franche et loyale de la politique suivie par la France ; elle est dans le ton ferme et honnête d'un homme qui comprend la haute place que son pays occupe dans le monde et qui n'a aucune raison de dissimuler combien il en est fier. Les paroles du maréchal n'ont pas été prolixes ; elles suffisent à nous faire concevoir de viriles espérances.

Il est certain qu'au point de vue matériel, la prospérité française est indéfectible. Tout va bien, — et cette expression un peu vulgaire ne paraîtra pas forcée, si l'on songe que sur trente-cinq millions d'habitants, la France présente à peine un million d'hommes que leur situation ou plutôt la situation économique du pays condamne à de réelles souffrances. N'importe ! tous nos soins doivent tendre à ce qu'il n'y ait plus un seul Français qui puisse se dire malheureux ; et pour cela que faut-il faire ? Les moyens manquent-ils pour accomplir une aussi belle œuvre ? Certes non, et il n'y a pas là d'utopie. Il suffira de populariser et d'introniser partout les idées de libre-échange ; il suffira de répandre les idées de prévoyance ; il suffira de favoriser l'essor des affaires, l'élan du commerce et de l'industrie. De ce côté, nous serons infatigables. Ce n'est pas nous qui nous lasserons des redites ; nous savons trop qu'on n'enfoncé les idées dans le cerveau des hommes que par la répétition et l'obstination.

Moniteur Universel.

La pensée dominante, la préoccupation exclusive du discours prononcé par le Maréchal, a été de bien établir aux yeux des nations étrangères que l'Exposition était la preuve, en quelque sorte matérielle, du relèvement de la France et de la reconstitution de nos forces.

C'est uniquement à ce point de vue que le Maréchal s'est placé pour apprécier les résultats de ce grand concours international. Comme il l'a dit avec une sorte de naïveté patriotique, il s'agissait moins pour nous d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de production, que de démontrer ce que sept années, passées dans le recueillement et consacrées au travail, avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres. Tel était, en effet, le but réel de l'Exposition.

Et pour bien constater que l'expérience avait réussi, le Maréchal a invoqué, comme autant de preuves, la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, l'instruction enfin et la bonne tenue de notre armée.

Mais ce que le Maréchal n'a pas dit, ce que sa modestie a volontairement laissé dans l'ombre, c'est la part personnelle qu'il a prise à cette reconstitution de toutes nos forces et de toutes nos ressources, financières et militaires. Il ne s'est pas posé en sauveur, en libérateur, il s'est modestement effacé derrière la France et lui a rapporté, en vrai patriote qu'il est, tout le mérite des efforts tentés pour lui rendre son rang et sa puissance.

Toutefois l'histoire dira sans doute que ces efforts eussent été moins heureux, moins féconds, si le pouvoir exécutif n'avait pas été occupé, pendant la plus grande partie des sept années écoulées depuis nos revers, par un personnage placé, grâce à la hauteur de son caractère, au-dessus des mesquines préoccupations de l'ambition personnelle et uniquement animé du désir de témoigner au pays son amour ardent et désintéressé.

France

A l'occasion de la fête des récompenses, les journaux impérialistes évoquent le souvenir de la cérémonie officielle présidée par Napoléon III, il y a onze ans, dans des circonstances analogues.

Grâce à eux, nous avons pu relire la liste du cortège impérial, la nomenclature des chambellans et des écuyers, des dames d'honneur et des piqueurs.

Ces souvenirs ne nous déplaisent nullement, et nous serions désolés que l'oubli se fit sur cette mise en scène de cour dont notre pays a vu les conséquences et subi les châtements.

Nous sommes donc heureux de voir nos adversaires faisant revivre ce décor théâtral qui s'est abîmé dans la capitulation et la déroute.

Mais nous tenons à réparer un oubli qui a son intérêt historique.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1887, au moment où il montait en voiture pour se rendre au palais de l'industrie, l'empereur reçut une dépêche qui, lui annonçait que Maximilien, archiduc d'Autriche, avait été fusillé à Querataro.

Napoléon III allait parler aux exposants de paix, de commerce, d'industrie, et, avant qu'il prononçât un mot, la défaite et la mort lui répondaient.

L'empereur, pendant la distribution des récompenses, avait dans sa poche ce télégramme qu'il était seul à connaître.

Son gouvernement donnait sa dernière fête, et l'étrémelectricité lui apportait à travers l'Océan une voix prophétique qui lui criait : « Il faut mourir à Sedan ! »

Angleterre

Sir H. Stafford Northcote a prononcé à Birmingham, un long discours, dans lequel il s'est entretenu de la situation intérieure et extérieure. Le chancelier de l'Echiquier a représenté comme excellente la situation économique du pays ; il a fait ressortir que les exportations, aussi bien que les importations, ont considérablement augmenté dans les vingt-deux dernières années, et a exprimé la conviction que, malgré l'augmentation des dépenses qu'occasionne au gouvernement sa sollicitude pour les intérêts anglais, il ne serait pas nécessaire de recourir à de nouveaux impôts.

En ce qui concerne l'Afghanistan, sir H. Northcote a démenti que la mission de sir Neville Chamberlain ait été une mission belliqueuse ; le général avait seulement avec lui l'escorte nécessaire pour le protéger contre les tribus barbares de ces pays.

La nation peut être assurée, a dit l'orateur, que le gouvernement saura la défendre contre des insultes qui pourraient nuire à son honneur et à son prestige en Orient, et que toutes les mesures qui seront prises n'auront pour objet que le maintien de la frontière actuelle de l'empire.

Le chancelier de l'Echiquier a répété, en terminant, que le but principal que le gouvernement entend poursuivre avec prudence et fermeté, c'est l'exécution juste et complète du traité de Berlin.

Allemagne

La loi, contre les socialistes est votée à Berlin. Le gouvernement allemand a été mis en possession, par 221 voix contre 149, de ce nouvel instrumentum regni dont il est difficile de prévoir quels seront les effets. On notera que, dans les dernières phases de la discussion de cette loi, les orateurs catholiques du centre ont déployé, pour la combattre, une verve au moins égale si ce n'est plus passionnée que celle des députés socialistes eux-mêmes. La loi d'exception a été votée pour deux ans et demi par les libéraux-conservateurs, les libéraux-nationaux, quelques libéraux isolés et le groupe Lowe, libéral aussi.

Un message impérial, lu par M. de Bismarck, a déclaré la session close.

En prévision de l'adoption par le Reichstag du projet de loi contre le socialisme, le *Worwaerts*, organe principal du parti socialiste, a publié une sorte de manifeste, indiquant l'attitude que ses amis devront observer aussi longtemps qu'ils seront sous le coup de la loi. (Or, ce sera pendant deux ans et demi, au moins, M. de Bismarck ayant déclaré qu'il acceptait ce terme, mais qu'il lui paraissait insuffisant pour guérir le mal dont souffre l'Allemagne.)

Les membres du parti sont invités à continuer

l'agitation dans les maisons et les ateliers, maintenant que les réunions sont à la veille d'être interdites. Ils doivent se livrer à l'étude des livres qui ont été publiés sur le socialisme, pendant ces dernières années, attendu qu'il ne sera plus permis d'en faire paraître de nouveaux.

En résumé, il s'agit de changer le mode de l'agitation, mais non d'y mettre un terme.

Le vote pressenti de la loi et les discussions auxquelles elle a donné lieu ont produit à l'étranger un effet généralement défavorable. Une correspondance adressée de Londres à la *Gazette d'Augsbourg* dit que cette loi, qui met pour ainsi dire la pensée allemande à la merci de la police, « n'a pas augmenté le respect qu'inspire l'empire à l'Angleterre. » La presse autrichienne, ministérielle comme opposante, a signalé surtout la faiblesse du parti national-libéral, qui a plié si facilement devant la volonté de M. de Bismarck et si aisément sacrifié son enseigne de libéralisme.

Afghanistan.

Les événements récents d'Afghanistan ont été le théâtre, et l'importance de jour en jour plus grande que va prendre ce pays, qui est destiné à être écrasé entre l'enclume moscovite et le marteau britannique, ont porté l'attention de l'Europe sur ce coin de l'Asie, qui jusqu'ici n'avait guère fait parler de lui.

Il résulte des quelques renseignements que nous avons pu recueillir, que l'Afghanistan n'a pas de dette nationale, ce qui montre combien il est en retard sur la marche de la civilisation européenne.

L'émir Schere-Ali doit, à titre personnel, quelques millions de roubles à des banquiers de l'Inde anglaise. On n'y connaît que deux sortes d'impôts ; les impôts de l'émir et les impôts des princes, ou, plus exactement, des gouverneurs héréditaires des provinces.

Les premiers, qui comprennent les contributions foncières, personnelles, mobilières et les droits de douane, sont perçus directement par l'émir ; les seconds, qui comprennent la dime, les patentes, les contributions sur les pâturages et sur les troupeaux, sont perçus à titre d'abandonnaires par les princes.

Ces princes sont tenus de verser un cinquième de leurs recettes à la caisse de l'émir. Ils sont chargés, en outre, d'assurer le service de la justice et de veiller à la sûreté de la province qu'ils administrent, respectivement.

Les revenus des mines sont partagés entre l'émir et le prince sur le territoire duquel les mines sont situées.

Les revenus de l'émir sont estimés, d'après un géographe indien, à 1,500,000 livres sterling ; il est chargé toutefois de l'entretien de l'armée, des fortifications et des grandes routes.

En 1842, Dost-Mohamed, père de Schere-Ali, était prisonnier des Anglais à Calcutta. Lord Ellenborough qui, à cette époque, était gouverneur général de l'Inde, des présidences, lui demanda ce qu'il pensait de la puissance britannique aux Indes.

« Je suis stupéfait, répondit-il, de votre pouvoir, de vos flottes, de votre diplomatie. Comment le rat des montagnes pourrait-il se mesurer avec le lion ? Mais comment ce fait-il qu'avec l'Inde tout entière à vos pieds vous vouliez encore traverser l'Indus pour vous emparer de quoi ?... de mon pauvre pays affamé et stérile. » L'étonnement de Dost-Mohamed s'expliquait, car en 1842 la Russie n'était pas assez forte pour songer à détruire le prestige anglais. Il n'y avait pas encore eu d'expédition contre Khiva, et les troupes moscovites étaient encore bien loin de l'Oxus.

En 1878 Schere-Ali ne doit pas éprouver la même surprise ; il a vu tous les princes indiens courbés l'un après l'autre sous la main de fer de la Grande-Bretagne ; il a craint qu'avec les progrès des Russes dans l'Asie centrale, son tour ne fût arrivé ; il a cherché sans pouvoir les trouver les raisons pour lesquelles l'Angleterre avait un intérêt à le maintenir contre l'ambition des czars ; il a eu l'expérience des rancunes britanniques ; il a compris que ses Etats

étaient une étape pour les Russes et que par conséquent cette situation qu'il n'avait pas créée le désignait tout spécialement à la haine des Anglais. Il s'est rapproché de ceux qui le flattaient et qui à ses yeux étaient bien supérieurs à la puissance britannique ; il s'est jeté au devant du danger, imprudemment, follement, mais enfin, il a affirmé son indépendance.

On considère la réponse de l'émir Schere-Ali au gouvernement Anglo-Indien comme de favorable et fermant la porte à la conciliation.

ORIENT

Les journaux de Londres annoncent une réunion extraordinaire des ministres.

Un discours de sir Stafford Northcote a indiqué clairement que le cabinet juge urgent d'aviser, en raison des faits qui se produisent soit à Constantinople, soit à Pétersbourg, soit à Caboul.

Le retour des troupes russes aux environs de Constantinople menace de tourner au *status quo*, avec la force du fait accompli. Déjà, pour exécuter les clauses du traité de Berlin en ce qui concerne l'évacuation, le prince Lobanoff exige une autre convention, celle-ci distincte et directe, confiant aux Russes un droit de surveillance et d'intervention sur les contrées mêmes dont il se retirerait.

Ce serait pour la Turquie d'Europe à peu près pendant du régime de l'Angleterre réclame pour la Turquie d'Asie. Par conséquent, ce serait virtuellement le démembrement définitif de la Turquie et l'abandon du principe de transaction posé par le traité de Berlin.

Ce qui ajoute aux inquiétudes de l'Angleterre, c'est que la Russie se tient toujours sur le pied de guerre.

INFORMATIONS

Une dépêche de Berlin, reçue par le *Times*, annonce qu'au conseil des ministres qui a été tenu hier, le prince de Bismarck a déclaré son intention de se retirer plusieurs semaines à Lauenbourg. Il reviendrait à Berlin pour l'ouverture du Landtag.

Environ la moitié des membres du Reichstag, avant de quitter Berlin, ont signé une déclaration portant que, vu les principes protectionnistes adoptés par les pays voisins, la réforme du tarif allemand est indispensable.

On télégraphie de Rome qu'un échange d'idées a eu lieu avec la France, l'Espagne et le Portugal, pour le changement des notes qui sont actuellement à Paris, Madrid et Lisbonne. L'entente est presque faite. Selon l'usage, le pape communiquera bientôt, confidentiellement les nouveaux choix aux gouvernements intéressés.

Une nouvelle donnée par l'Agence *Mac Lean Montagblatt*, annonçait la conclusion d'une entente entre l'Angleterre et la France en vue des éventualités qui peuvent se produire en Orient. On aurait ajouté peu de crédit à cette nouvelle, si elle ne se trouvait confirmée dans une certaine mesure par une dépêche de Vienne adressée à l'*Evening Standard*. Cette dépêche parle d'un « nouveau groupement des puissances » qui associerait l'Autriche aux puissances occidentales. Les faits signalés par ces dépêches sont sans doute conformes aux prévisions que M. Gambetta exposait, il y a trois mois, à M. de Moltke dans une conversation rendue publique.

(Français.)

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe habituel de M. Bismarck.

On sait que les malentendus réels ou officiels qui, disait-on, s'étaient élevés naguère entre les gouvernements de France et d'Allemagne, grâce à la manière dont certaines feuilles de l'opposition, en France, avaient exploité le dernier discours du prince de Bismarck, ont disparu par un échange amical d'idées, à la satisfaction des deux pays. Ici, à Berlin, la pensée ne serait venue à personne, sans les com-

mentaires des feuilles en question, que les observations de M. de Bismarck s'adressaient au gouvernement actuel de la France, d'autant moins qu'il n'y a absolument rien qui soit de nature à troubler l'horizon politique, et qu'au contraire tout fait espérer que les bons rapports qui, heureusement, existent aujourd'hui entre les deux gouvernements, ne feront que se consolider, et continueront en l'état où ils sont depuis la fin de l'année dernière, à la mutuelle satisfaction des deux parties.

On vient de fermer le cercle des officiers de l'armée territoriale, rue Taubout, sur la demande de M. le ministre de la guerre, qui ne veut pas que le jeu soit pratiqué dans les cercles militaires.

Le Journal officiel du 10 octobre a fait connaître que le gouvernement du Sénégal avait dirigé une expédition contre Sabouciré (résidence du chef Niamody), à 16 kilomètres au-dessus de Médine, notre dernier poste sur le haut Sénégal.

Le ministre de la marine vient de recevoir le rapport du lieutenant-colonel Reybaud, qui commandait cette expédition.

Sabouciré, dont la population est de 9,000 âmes, mais qui n'était plus occupée au moment de l'attaque que par 2,000 guerriers manés ou toucouleurs, a été enlevé d'assaut le 22 septembre par la colonne expéditionnaire, après une résistance opiniâtre de cinq heures, qui nous a coûté 13 tués, dont 7 Européens, et 51 blessés dont 17 Européens.

L'ennemi a laissé 150 morts sur le terrain de la lutte; le nombre de ses blessés est considérable, et nos alliés ont fait beaucoup de prisonniers. Une masse de fuyards composée de 8 à 900 hommes, acculée au fleuve, n'a pu s'échapper qu'en le traversant à la nage et en abandonnant ses armes et ses munitions.

La colonne a séjourné pendant quarante-huit heures à Sabouciré pour permettre à nos auxiliaires d'enlever tout ce qui avait quelque valeur dans la ville conquise. Les maisons fortifiées de Niamody et des membres de sa famille ont été détruites, toutes les cases ont été incendiées, conformément aux instructions données au lieutenant-colonel Reybaud. Nos troupes sont ensuite revenues s'embarquer à Kinoué, où la flottille avait dû s'arrêter à cause des rapides. Le fils de notre allié Sambola est resté à Sabouciré, qu'il a l'intention d'occuper le plus longtemps possible avec 1,200 hommes.

Le but de l'expédition, qui était de détruire la résidence de Niamody, a été pleinement atteint par ce fait d'armes. Le lieutenant-colonel Reybaud a conduit cette opération avec habileté et ses troupes ont montré autant de bravoure, sous le feu d'un ennemi bien retranché et supérieur en nombre, que de solidité et d'énergie pendant la marche dans un pays inondé et par une température accablante.

CHRONIQUE LOCALE

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante relative au renvoi des engagés conditionnels dans leurs foyers :

Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions que j'ai arrêtées cette année pour le passage dans la disponibilité de l'armée active, des engagés conditionnels qui se trouvent actuellement sous les drapeaux :

Ces militaires qui ont été mis en route le 8 novembre dernier, seront renvoyés dans leurs foyers le 7 novembre au soir, s'ils ont satisfait d'ailleurs aux conditions prescrites par l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872.

Les comptes rendus relatifs à cette opération devront être parvenus par la voie hiérarchique, le 21 novembre au plus tard MM. les chefs de corps y joindront, s'il y a lieu, un mémoire de proposition, établi dans la forme usitée, pour chacun des engagés conditionnels de deuxième année passant dans la disponibilité qui auront été jugés dignes d'être nommés officiers de réserve ou de recevoir une commission équivalente.

La liste des engagés conditionnels du corps annexé au compte rendu précité, devra porter en regard du nom de chaque engagé la note : *Paisiblement, très-bien, etc.*, que ce militaire aura obtenu

et la désignation du grade effectif dont il sera revêtu au moment de son renvoi dans ses foyers.

Pour toutes les autres dispositions de détail qui ne seraient pas contraires à celles exposées ci-dessus il y aura lieu de suivre les règles tracées par le règlement du 14 octobre 1875 et par la circulaire du 4 octobre 1876.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des instructions qui précèdent. Récevez, etc.

Le ministre de la guerre, Général Borel de Saint-Véran.

Une inondation terrible a ravagé les bas quartiers de la ville de Largentière (Ardèche). Le torrent de Ligne est monté de vingt mètres en une heure. Des maisons se sont écroulées. Beaucoup de pertes de marchandises. Deux ponts ont été emportés. Une grande détresse règne dans la population. Outre les maisons renversées, d'autres sont en danger.

La feuille bonapartiste de Cahors a publié mercredi, un numéro électoral. Voici un échantillon des vérités et des aménités dont ce numéro est rempli :

La salle du Palais de l'Industrie, à l'occasion de la fête des récompenses, a présenté un tel nombre de places vides, que tout le monde en a été frappé.

Dans l'entourage même du chef de l'Etat, parmi les 150 sièges réservés, un tiers des places est resté inoccupé.

Las, cris de vive la République! poussé par un certain nombre de députés, ont paru peu satisfaire l'héritier de la couronne d'Angleterre; le mécontentement du prince de Galles était manifeste.

Le discours du Maréchal, dont nous publions le texte, a été peu entendu; cependant, certains invités de LA CLAUQUE OFFICIELLE L'ONT APPLAUDI DE CONFIANCE.

C'est de l'impudence; mais ce qui est non moins impudent c'est de venir dire dans ce département du Lot, où tout le monde connaît les persécutions dont M. Delord a été victime, que M. Delord a fui en 1851 devant les poursuites dont il se croyait menacé. Il n'y a que des plumes bonapartistes pour écrire de pareilles choses.

Ajoutons que le même numéro réédite la petite harangue de M. le maréchal Canrobert, précédée des quatre phrases et du toast de M. de Valon au doyen des maréchaux en exercice M. le maréchal Canrobert n'étant ni doyen des maréchaux par l'âge, ni doyen par la date de la nomination, il est tout simple que l'éradication du député de Cahors soit mise en lumière deux fois par la feuille bonapartiste.

Des mensonges couronnés par une bévue tel est le numéro électoral en faveur de MM. Canrobert et Depeyre. Nous plaignons M. le maréchal Canrobert d'être ainsi protégé et défendu.

Nous sommes informés que le dossier complet du chemin de fer de Cahors à ou près Capdenac et Figeac, vient d'être transmis par M. le Préfet du Lot à M. le ministre des travaux publics, et nous pouvons ainsi espérer que la déclaration d'utilité publique de cette voie ferrée si importante pour notre département pourra être prononcée pendant la session parlementaire qui va s'ouvrir, en même temps que celle du chemin de Limoges à Montauban par Brive, Souillac, Gourdon et Cahors.

Un examen pour l'admission à deux emplois de surnuméraire aura lieu le jeudi 12 décembre 1878, à 9 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture (bureau des finances), d'ici au 7 décembre terme de rigueur.

Ils devront être âgés de 19 ans au moins et de 29 ans au plus.

Les intéressés pourront prendre connaissance à la Préfecture du programme de l'examen et de la nomenclature des pièces à produire. Ils trouveront encore ces documents dans le recueil des actes administratifs de 1873, page 387, dont chaque maire possède un exemplaire.

On écrit de Saint Rever (Landes) au Nouveau Journal :

« Le petit village de Leny est en révolotion. Un paysan de la localité, nommé J..., creusait une fosse pour planter des châtaigniers. Tout à sa pelle heurte un corps dur. L'homme continue sa besogne avec prudence et ne tarde pas à mettre à jour un grand vase de grès renfermant nombre considérable de pièces de monnaie et de médailles en or, frappé à l'effigie d'un empereur romain.

Le poids total du trésor est de vingt-sept kilogrammes, ce qui, en dehors de la valeur archéologique, représente une somme importante.

Comme on le pense, J... s'est empressé de poursuivre ses fouilles, et à une faible distance il a de nouveau mis à découvert un second vase de dimension infiniment moindres, contenant cent dix-huit pierres taillées. Ces pierres, qui ont toute l'apparence de diamants et de rubis, vont être adressées à un joailler, qui en fixera la valeur réelle.

Tel est le récit de notre correspondant, et nous comprenons sans peine qu'une telle découverte ait été de nature à provoquer une vive émotion dans l'arrondissement.

Les journaux ont enregistré dernièrement la mort d'un jeune docteur, victime de son dévouement à soigner un enfant atteint d'une angine couenneuse. Atteint lui-même par la contagion de cette maladie terrible foudroyante, il a payé de sa vie les soins qu'il s'était obstiné à donner à son petit malade. Ces cas sont de plus en plus fréquents, et l'angine couenneuse, ce mal effroyable qui vous saisit à l'improviste, vous étouffe et vous emporte en quelques heures fait rage de tous côtés.

Or, il paraît qu'il y a un remède à ce fléau, un remède très simple, très-praticable et de la glace constamment entretenue par petits morceaux dans la bouche. Est-il bon ? Est-il infailible ? L'expérimentation en tous cas devrait en être faite.

UN NOUVEAU REMÈDE CONTRE L'OIDIUM ET LE PHYLLOXERA.

On lit dans la chronique agricole du Messager de Toulouse, numéro du 25 septembre :

« Nous ne saurions trop recommander aux propriétaires des départements envahis par l'oidium et le phylloxera le remède suivant, officiellement recommandé par le gouvernement portugais. Il consiste dans la culture du sumac dans les vignes infectées.

(Le sumac est connu ici sous le nom de redou. Il croît dans les berges du Tarn, où sa feuille est recherchée pour la teinture).

M. Dubreuil, consul d'Angleterre, dans l'île de Chypre, attribue la disparition de l'oidium et du phylloxera des vignes de cette île à la présence du sumac. Partout où pousse cette plante, les ceps sont indemnes; le même résultat a été constaté en Portugal. A Labata, sur la rive droite du Douro, se trouve une propriété mal entretenue, couverte de sumac; les vignobles qu'elle renferme se font remarquer par l'abondance des raisins et la vigueur des ceps, tandis qu'à côté des plantations bien entretenues, mais exemptes de sumac, sont décimées par les deux fléaux.

Les viticulteurs méridionaux peuvent facilement tenter l'expérience et laisser pousser le sumac dans leurs vignes malades. Le procédé est des plus faciles et des moins coûteux.

Ce moyen n'a contre lui que sa simplicité ajoutée M. Barthès, l'auteur de la chronique, déplorant avec raison qu'en agriculture comme en bien d'autres branches, les choses sont estimées et recherchées non pas en raison de leur valeur intrinsèque, mais en raison des prix excessifs qu'elles coûtent!

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 19 au 26 octobre.

Naissances. Lescale, Marie-Louise, rue St-Urcisse. Lafage, Louise-Lucie, Boulevard Nord. Sudrés, Marie, à Larroque-des-Ares. Arbouys, Alice, Boulevard Sud. Mariages. Barthès, Etienne, et Borie, Antoinette.

Décès.

Coly, Marie, 26 mois rue Nationale. Goudal, Louis, 47 ans, place au Bois. Loudet, Pierre, soldat 7<sup>em</sup> de ligne 22 ans, (hospice). Calvet, Barthélémy, 66 ans, à St-Georges. Deviers, Jeanne, 69 ans, rue Donzelle. Pézet, Jean, 80 ans, rue des Boulevards. Calmon, Marceline, 2 ans, et demie à St Georges. Noyé, Michel, 82 ans, rue Mascoutou. Lacaze, Marie, 78 ans, rue Ste-Catherine. Roques, Isabelle, 61 ans, place St-Maurice.

Pour la chronique locale, A Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 26 octobre, 3 h. soir.

Hier soir à Madrid, à cinq heures, un coup de pistolet a été tiré sur le Roi d'Espagne.

L'assassin, âgé de vingt-trois ans, a été arrêté par les soldats.

Le Roi n'a pas été atteint. La balle a été se loger dans un mur.

Paris, le 26 octobre, 5 h. soir.

Le vice consul anglais à Bourgas, cherchant à connaître la cause des désordres qui venaient d'éclater entre quelques Russes et quelques Anglais a été attaqué par les officiers russes, qui l'ont grièvement blessé.

Bourse de Paris

Cours du 26 Octobre.

Rente 3 p. %..... 75.12 1/2  
— 3 p. % amortissable. 78.10  
— 4 1/2 p. %..... 105.00  
— 5 p. %..... 113.00

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 21 octob, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %.

UN BON CONSEIL à nos lecteurs.

L'homme civilisé se distingue de l'homme sauvage par le vêtement avant toutes choses : l'homme civilisé porte un costume qui varie selon les modes de son pays; l'homme sauvage au contraire, n'est vêtu que de ses sentiments anthropophagiques.

Lecteurs, vous êtes des gens civilisés, n'est-ce pas ? Par conséquent vous vous habillez. Et cependant, combien de fois avez-vous regretté de ne pas être sauvages, tant les vêtements en France coûtent cher !

Et bien ! si vous voulez, dès aujourd'hui, vous habiller comme des gentlemen et à bon marché, suivez notre conseil. Ce conseil, le voici. Ecrivez à l'adresse suivante — « Monsieur le Directeur de la MAISON DU PONT-NEUF, rue du Pont-Neuf, à Paris. » une lettre dans laquelle vous recevrez ce catalogue par la poste, sans qu'il vous en coûte rien; vous y trouverez les gravures représentant tous les costumes à la mode, leurs prix, les détails les plus précis sur toutes choses, et enfin la manière de prendre vos mesures vous-même, de la façon la plus exacte et sans qu'il vous soit nécessaire d'avoir recours à personne.

Avec 29 fr. vous aurez un très joli costume complet en draperie diagonale doublé chaudement; un pardessus en étoffe mousse doublé tartan à 19 fr.; un ulster en ourson pour 19 fr. et pour 8 fr. un charmant costume d'enfant ou un pardessus, le tout étant expédié sans aucun frais, et si les vêtements ne vous plaisent pas l'argent vous en sera rendu.

Plus de tailleurs !!! Ils sont désormais inutiles, puisque la MAISON DU PONT-NEUF, de Paris, expédie en province des costumes faits sur mesure, et cela à des prix tellement modiques qu'ils défient toute concurrence.

Croyez-nous, amis lecteurs, sivez notre conseil. Essayez pour voir, comme on dit. Vous vous en trouverez bien.

ÉMISSION PUBLIQUE de 6,000 Actions de 500 fr. DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME Constitué le 28 Août 1876 conformément à la loi. Capital social : 6,000,000 de francs SIÈGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSÉE-D'ANTIN, A PARIS

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION Versement en souscrivant... 100 fr. A la répartition (du 10 au 15 novembre)... 300 » Du 10 au 15 décembre, en échange du titre définitif... 300 » 700 fr.

Cet établissement de crédit, fondé en 1872, a été transformé en 1876 en Société anonyme au capital de trois millions, et, par décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juillet 1878, ce capital a été porté à six millions et motive l'émission actuelle.

La prime de 200 fr. sur ces titres fait partie intégrale des bénéfices de la Société. Les 6,000 premières actions sont cotées officiellement à la Bourse et les formalités nécessaires seront remplies, pour que l'admission à la cote des actions de la présente émission ait lieu après leur libération.

Les dividendes, jusqu'à ce jour, ont été de 60 fr. par an et par action, payés les 4<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août, soit plus de huit et demi pour cent, sans compter les réserves.

UN COUPON DE 30 FR. SERA DÉTACHÉ LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1879. Les cours cotés officiellement pendant le mois d'octobre ont dépassé 720 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Le jeudi, 7 Novembre 1878

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Les coupons à échéance de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, SANS COMMISSION NI COURTAGE.

Les Souscriptions envoyées avant le 7 novembre seront irréductibles. Les actions provenant de la souscription publique

seront soumise à une réduction proportionnelle. Le JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS du 27 octobre, contenant des renseignements sur l'émission, est envoyé franco sur demande adressée, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Bibliothèque de luxe.

VALÉRIE. 1 vol. in-8°. Prix : 10 fr. Le roman de M<sup>me</sup> de Krüdener, Valérie, qui vient s'ajouter aux quatre chefs-d'œuvre déjà reproduits par M. Quantin dans sa Bibliothèque de luxe n'est peut-être pas aussi parfait qu'Adolphe ou Paul et Virginie, mais il n'en mérite pas moins de figurer à côté d'eux pour la finesse et l'originalité. C'est avant tout le roman qui plaît le mieux aux dames et tourné entièrement à la glorification de leur vertu immaculée. Il paraît que dans la vie réelle, la Baronne suédoise était beaucoup moins idéale et prenait grand soin de ne rien ignorer de ce que ses amants éprouvaient pour elle. On oublie ces détails en écrivant; on ne veut donner de soi qu'une image angélique, sans rien de terrestre ni de sensuel. N'est-ce pas ainsi que M<sup>me</sup> de Genlis composait sur l'éducation des traités moraux pendant les courts intervalles de ses galanteries?

La fin de Valérie en la partie la plus faible: il y a plus d'invention que de réalité. L'auteur nous arrête trop longtemps sur une situation navrante et se complait plus que de raison à nous décrire les trépas de celui qui meurt pour elle. Mais le reste se lit avec charme, à cause des jolies scènes du bal, la gondole, du baiser donné à l'enfant, etc. Ce nouveau volume se recommande, comme ceux qui l'ont précédé, par le soin de l'exécution et par les eaux-fortes de M. Maurice Leloir, un des lauréats du Salon de cette année.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 928<sup>e</sup> livraison. (26 octobre. 1878). — Texte: La Néerlande. — Amsterdam, par M. Charles de Coster (1878). — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de Théron, Hubert Clerget, Taylor Catenacci, A. Habert, P. Cellier et P. Benoist. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 308<sup>e</sup> livraison (26 octobre. 1878). — Texte: Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — L'épée par Ch. Schiffer. — L'Ex-

position Universelle de 1878: L'Italie, par Charles Raymond. — Grandcœur, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — A travers la France: Auch, par A. Saint-Paul. Dessins: A. Marie, Delort, Taylor. Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

L'Univers illustré.

Sommaire du numéro du 19 oct.

TEXTE: L'Exposition universelle, par TURGAN (22<sup>e</sup> article). — Courrier de Paris, par GÉRÔME. — Bulletin, par X. DACHÈRES. — Théâtres, par GÉRÔME. — Le grand prix de peinture au concours pour l'école de Rome, par CHARLES MURATO. — A travers l'Exposition, par SIMON DE VANDIÈRES. — Revue scientifique, par le docteur E. DECAISNE. — L'Afghanistan, par E. H. — L'imprimerie et la librairie centrale des chemins de fer. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> IZA DE CÉRIGNY. — Échecs.

GRAVURES: Concours pour l'École de Rome: grand prix de peinture: Auguste au tombeau d'Alexandre, tableau de M. F. Schommer. — Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, sénateur, décédé le 10 octobre. — Exposition universelle: Vestibule du Musée rétrospectif espagnol, dans le palais du Trocadéro. Les pavillons suédois et norvégiens, sur le Trocadéro. — Théâtre de l'Opéra: Polyxène, opéra en cinq actes, d'après la tragédie de Corneille, par M. Jules Barbier et Michel Carré; musique de M. Ch. Gounod. — Théâtre Ventadour: Les Amants de Vérone, drame lyrique en cinq actes et six tableaux, tiré de Shakespeare, paroles et musique de M. le marquis d'Ivry. — Afghanistan: la forteresse d'Ah Musjid et la passe de Khyber; la vallée de Jugdulluk; vue de la ville de Caboul. — L'imprimerie et la librairie centrale des chemins de fer. — Tuilerie française de diamants. — Rébus.

Crédit Foncier de France prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de

5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales. Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital. Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours. Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours. S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

Tout le monde sait que le meilleur moyen de faire disparaître un rhume ou une douleur, c'est d'attirer vivement le sang à la peau pour décongestionner l'organe malade. Mais le difficile n'est pas d'attirer le sang au dehors, c'est de l'y maintenir, et nous n'avions rien pour cela. Aujourd'hui, on y arrive facilement avec le PAPIER LARDY à l'extrait de piment. Sans occasionner ni douleur ni démangeaison, on obtient immédiatement sur le point d'application une vive rougeur qu'on peut prolonger tant que son utilité paraît nécessaire. — Et sous l'influence de cette énergique dérivation, on voit disparaître par enchantement, rhumes, bronchites, catarrhes, maux de gorge, vieilles douleurs, sciatique, lombago, etc. Avec une boîte de 1 fr. 50 qu'on trouve dans toutes les pharmacies, on a pour tout un hiver.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 30 Septembre 1878, son Magasin de nouveautés, situé auparavant rue de la Mairie, est transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

Etablissement Horticole A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).

Le Sieur VINCENS, Pépiniériste-Horticulteur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitiers, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracées et plantations. Etablissement visible tous les jours. Entrée libre.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

Table with 3 columns: Price (100 fr., 200, 300, 400), Unit (de livres), and Monthly fee (5 fr., 40, 15, 20 par mois).

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales. ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ÉCHANGE DE VIEUX LIVRES. Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

VILLE DE LAVAUR (TARN) Adjudication

DES DROITS D'OCTROI ET DE PLACES

Le Maire de Lavour (Tarn) a l'honneur d'informer le public, que le 20 décembre 1878, à 9 heures du matin, à l'Hôtel de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication des droits d'Octroi, des places aux foires et marchés et de pesage, mesurage et jaugeage.

Les mises à prix sont: Droits d'Octroi..... 36,000 f. Droits de places, de pesage, mesurage et jaugeage..... 8,000 f. Après les adjudications partielles sur ces deux services il sera procédé à une nouvelle adjudication sur la réunion de ces mêmes services pour, s'il y a lieu, les adjuger à un seul adjudicataire.

Les cahiers des charges et conditions, les tarifs et règlements sont déposés à la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance. Lavour le 15 septembre 1878. Le Maire, E. DE VOISINS LAVERNIÈRE

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LA GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches. PAR AN 4 FRANCS Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ABONNEMENTS D'ESSAI 2 F<sup>rs</sup>. Première Année AVEC LA PRIME GRATUITE ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE 59, Rue Taitbout - Paris. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

LA NATIONALE Compagnie d'Assurances sur la Vie ETABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE FONDS DE GARANTIE: 150 MILLIONS Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE Participation dans les bénéfices de la Compagnie. Augmentation du Revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE Capital payé aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 42,548,352 fr. Arrérages payés aux Rentiers... 142,266,147 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 17,786,073 fr. S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre; Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE EAUX-BONNES B. Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

53, R. CAUMARTIN, 53, PARIS Pianos de tous Facteurs vendus par abonnement Depuis 25 ans pour Abonnés MAISON SPÉCIALE, SCHACK & C<sup>e</sup>. Envoi en Province